

Sommaire

- Les enjeux éducatifs de la refondation de l'École P.2
- Accueillir un enfant dans son foyer P.3
- Militons pour l'animation et l'Éducation populaire : Rejoignez-nous ! P.4

Le SEP s'investit pour la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'Éducation Populaire, tant au niveau national qu'europpéen. Si vous partagez ses valeurs rejoignez-nous! N'hésitez plus et remplissez le bulletin d'adhésion en P.4.

La réforme des rythmes poursuit son bonhomme de chemin vers la généralisation des PEDT. Pour le SEP, cette réforme était trop axée sur le scolaire. Si elle a fait avancer le débat et a permis de parler de l'animation, elle doit maintenant se poursuivre pour donner d'autres leviers à l'animation et l'éducation populaire.

Ainsi le SEP-UNSA a obtenu avec d'autres organisations syndicales et le soutien du CNAJEP qu'un groupe de travail ministériel se constitue sur la professionnalisation de l'animation.

Nous souhaitons poser un certain nombre de questions sur la table. Comment permettre à tous les animateurs d'accéder à minima à une formation BPJEPS ? Qui doit la financer ? Quel rôle pour la puissance publique dans la construction d'une formation initiale gratuite pour les animateurs ? Quelle stratégie ?

On nous annonce un plan Kanner de l'animation avec une campagne de communication qui trouvera son apogée en septembre 2015. Tant mieux ! Mais le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports doit muter pour devenir le ministre de l'Animation et de l'Éducation

populaire. Il doit enfin permettre une reconnaissance de notre secteur. Et cela doit passer par une augmentation des salaires. Quelle contrepartie au pacte de responsabilité pour les employeurs de l'animation ? Nous avons besoin d'un ministre fort qui porte notre secteur et obtient des arbitrages à Matignon en notre faveur. Nous avons besoin d'un ministre qui soit entendu par les branches professionnelles (animation et centres sociaux).

C'est le message que nous porterons le 9 juin au Comité National d'Éducation Populaire et de Jeunesse. Nous vous invitons à vous joindre à cette campagne de lobbying sur Twitter avec la balise #anim1metier auprès du ministre : @PatrickKanner

Il n'y a que les combats abandonnés qui sont perdus...



Patrice Weisheimer
Secrétaire général
du SEP UNSA

SEP-UNSA
87 bis, avenue G. Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE
<http://sep.unsa-education.org>
Tél : 06 09 82 04 08

INFO

Panthéonisation : l'engagement à l'honneur

- Geneviève De Gaulle-Anthonioz, longtemps présidente d'ATQ Quart Monde, a lutté contre la pauvreté et l'exclusion elle défendra la Loi d'orientation promulguée en 1998.
- Germaine Tillon n'eut de cesse de croire en l'humanité. Malgré ses souffrances à Ravensbrück, elle maintenait que la peine de mort était inacceptable. La vérité fut son combat.
- Pierre Brossolette, a organisé la résistance. Reconnu par les siens comme extrêmement vif et intelligent, il garda toujours sa liberté de pensée et son sens critique pour décider jusqu'à la fin.
- Jean Zay, ministre de l'Éducation, souhaite moderniser l'école. Il considéra l'Éducation comme un tout et participa à la création de l'USEP et des CEMEA.

Le 27 mai, c'est le libre arbitre, la lutte pour les idéaux, c'est l'engagement qui a été célébré !

Les enjeux éducatifs, de la refondation de l'École

Depuis le début de cette mandature présidentielle, l'Éducation aura été au cœur des débats, des polémiques, des controverses. Des rythmes éducatifs au collège, c'est l'Éducation globale qui est concernée.



Après les rythmes éducatifs, le socle commun, l'éducation prioritaire -et certainement avant l'évaluation- ce sont aujourd'hui -de manière amalgamée- la réforme du collège et les nouveaux programmes qui sont attaqués.

Contrairement à ce que voudrait faire croire les opposants systématiques à tout changement dans le système scolaire -à grand renfort de désinformation, de contre-vérités et d'agitation des peurs-, ce n'est pas uniquement une question technique réservée aux seuls spécialistes de l'École. Ce qui est en jeu, en fait, est une opposition profonde entre deux conceptions de l'Éducation et donc entre deux visions de la société.

1) École et Animation : des piliers éducatifs complémentaires

D'un côté, il s'agit de faire le constat de l'échec de notre système éducatif actuel, qui non seulement ne réussit pas à combattre les inégalités, mais les renforce, excluant chaque année -et depuis une vingtaine d'années- 120 à 140000 jeunes chaque année, qui quittent le système scolaire sans aucune qualification. La réponse à ce constat passe par une meilleure articulation entre tous les temps, tous les acteurs, toutes les actions de l'Éducation. Elle implique

l'obligation de permettre à chacun d'acquérir les compétences (qui incluent les connaissances et leur mobilisation) du socle commun à l'issue de la scolarisation obligatoire. Pour cela, le collège -échelon fragile de la scolarisation- doit abandonner sa place de « petit lycée » sélectionnant précocement les futures élites et devenir un lieu de réussite et de plaisir d'apprendre de manière plus pratique et plus concrète.

Cette démarche est le cœur de la refondation de l'École de la République. C'est pourquoi nous la soutenons comme première étape indispensable et prioritaire d'une refondation en profondeur de toute l'Éducation.

2) Vers un âge d'or mythifié et ses filières d'excellence

A l'opposé, il existe une conception de retour en arrière, dans lequel l'École emmènerait les meilleurs élèves dans des filières d'excellence et pré-orienterait ceux en échec vers des enseignements parallèles manuels ou techniques, utilisant l'apprentissage le plus tôt possible (dès 14 ans par exemple). Cette approche d'une école à deux vitesses, ancre le collège comme un pré-lycée qui, lui-même par sa voie privilégiée (bac S de la voie générale) est une sélection pour les classes préparatoires et les grandes écoles. Elle s'appuie

sur l'exposition au savoir diffusé de manière traditionnelle et magistrale par des enseignants détenteurs des connaissances vers des élèves obéissants, passifs et vides de tous savoirs. Bien entendu, ici, l'éminence de l'École n'appelle aucune coéducation et ne tolère que des actions de soutien à l'exercice scolaire (apprentissage des leçons, devoirs en dehors des cours...) renforçant l'inégalité entre ceux qui peuvent être aidés (financièrement, culturellement...) et ceux qui ne le peuvent pas.

Quoique puissent en dire certains, il n'y a pas d'autres approches. Tous ceux qui s'opposent à la première renforcent automatiquement la seconde avec son lot d'échecs qui vient alimenter toutes les exclusions et nourrir les populismes en tous genres.

Aussi c'est pour des raisons pédagogiques, éducatives, mais surtout démocratiques et en cohérence avec le projet d'une société plus juste, plus humaniste, plus solidaire, que l'UNSA Éducation et ses syndicats défendent la refondation de l'École.

Denis Adam
Secrétaire national
de l'UNSA Éducation

Accueillir un enfant dans son foyer

S'il y a bien un domaine où homme et femme doivent être sur un même pied d'égalité, c'est l'exercice de la parentalité. Pour aider les salariés parents à exercer leur nouveau rôle, la CCNA prévoit quelques droits aux congés.

1) Les droits pour les mamans

Pendant la durée légale du congé de maternité, les salariées ayant au moins 6 mois d'ancienneté bénéficient du versement intégral de leur salaire, déduction faite des indemnités de sécurité sociale, et éventuellement des indemnités versées par les organismes de prévoyance.

A partir du 121^e jour de grossesse et quelle que soit leur ancienneté, les salariées exerçant leur emploi à temps plein bénéficient d'une réduction journalière de 1 heure de travail (à prendre en début, fin de journée ou à l'heure du déjeuner). Les salariées à temps partiel (entre 20h-24h) bénéficient des mêmes dispositions. En deçà de 20h, la réduction quotidienne du travail se fera au prorata de leur temps de travail.

2) Les droits pour les papas

Le salarié qui souhaite bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant avertit son employeur au moins un mois avant. Ce congé est de 11 jours calendaires, 18 jours pour des naissances multiples. Les salariés ayant au moins 6 mois d'ancienneté bénéficient du versement intégral de leur salaire net dans la limite du plafond de la sécurité sociale

(déduction des indemnités de sécurité sociale, et des indemnités versées par les organismes de prévoyance).

3) Être parents

Il existe un congé d'adoption. Les salariés ayant au moins 6 mois d'ancienneté bénéficient du versement intégral de leur salaire net (sans les indemnités de sécurité sociale, et éventuellement des indemnités versées par les organismes de prévoyance). Sur un couple, seul un salarié peut utiliser ce droit. Il devra, dans ce cas, fournir une attestation de l'employeur. Tout salarié, en tant que père, mère ou adoptant un enfant de moins de 16 ans, après 1 an d'ancienneté a droit à un congé parental d'éducation de 1 an renouvelable 2 fois (soit 3ans). La période d'absence du salarié au titre du congé parental d'éducation est intégralement prise en compte pour le calcul de l'ancienneté. Durant cette période, le salarié n'est pas rémunéré mais peut percevoir des prestations CAF/MSA.

Lorsque l'on devient parent, des droits s'ouvrent pour permettre d'accueillir au mieux l'enfant. Les droits à congés sont multiples et multi-forme. N'hésitez pas à nous interpeller pour avoir de plus amples renseignements.

La police dégage les représentants du personnel JS



Le ministre de la Jeunesse et des Sports fait sa tournée des régions sur la priorité jeunesse. Pour reprendre son communiqué : « Il a décidé d'aller à la rencontre des jeunes sur le terrain pour recueillir leurs envies, « coups de gueule » et propositions sur l'ensemble du territoire. Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports souhaite dialoguer directement avec les jeunes (investis, dans les associations, syndicats, etc) ». Mais manifestement il ne souhaite ni voir, ni laisser voir, et encore moins échanger avec les représentants du personnel du ministère Jeunesse et Sports.

+ d'infos :

<http://sep.unsa-education.org/>

L'Éducation Populaire face à l'extrême droite

Le 2 juillet 2015, à Lille, le SEP organisera un café d'Éducation Populaire sur la montée des extrémismes. Face à la montée du populisme, les acteurs de l'Éducation Populaire doivent s'organiser pour libérer la parole et lutter contre les préjugés et les raccourcis trompeurs. Parce que face à l'obscurantisme la meilleure réponse est l'Éducation, rejoignez-nous. Si vous souhaitez témoigner ou participer, contactez-nous.

+ d'infos : Patrice Weisheimer
Sep.sg@unsa-education.org
 06.63.14.67.31

Être bien informé sur ses droits



Si vous avez des questions sur vos droits, si vous souhaitez avoir des explications sur votre convention collective nationale (de l'animation et du lien social, familial et des centres sociaux), contactez-nous !

La plate-forme AMIS recense une foire aux questions. Vous la trouverez en accès libre : <http://sep.unsa-education.org/index.php/amis>

+ d'infos : Marie Baggio - 06.63.04.20.92 - Marie.sep.unsa@gmail.com

Qu'est-ce que le SEP UNSA ?

Le SEP UNSA n'est qu'un outil pour les animateurs, il ne vous reste plus qu'à vous l'approprier en nous rejoignant !

- Un outil de solidarité des professionnels de l'animation et de l'Éducation Populaire !
- Un outil d'information autour de nos métiers !
- Un outil de défense des animateurs !
- Un outil de lobbying pour représenter les animateurs !

SITE DU SEP :
<http://sep.unsa-education.org/>

RYTHMES EDUCATIFS :
<http://fr-fr.facebook.com/NoublionsPasLesAnimateurs>

PLATE-FORME DE CONSEILS JURIDIQUES « AMIS » :
http://sep.unsa-education.org/index.php?option=com_content&view=article&id=431%3Afaq3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1

Je soutiens l'Éducation Populaire et ses métiers.
Je souhaite recevoir SEP Info, Mag Anim...
J'adhère au SEP UNSA !

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphones : domicile : portable : professionnel :
Courriel : Secteur privé - Convention collective :
Fonction publique : Etat Hospitalière Territoriale Je suis aussi : Secrétaire régional(e) Elu(e) CAP Elu(e) au CT / CHS (DDI) RSS Elu(e) CE Autre(s) mandat(s) au titre du SEP :
Je souhaite m'engager au SEP à l'échelle : locale régionale (section) nationale (groupes thématiques)
Nom et adresse de l'employeur :
Montant de la cotisation (voir grille ci-dessous) :

Date : Signature :

Autorisation de prélèvement ou chèque(s) à renvoyer à l'adresse suivante :
SEP UNSA EDUCATION 87 Bis Ave Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE

Plus d'infos auprès de la trésorière du SEP : bharpages@yahoo.fr 06 09 82 04 08 Ou sur notre site : <http://sep.unsa-education.org>

Grille des cotisations

Adhésion valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

La cotisation syndicale versée ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant (sauf déclaration aux frais réels) ou d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

NB : 34 Euros par cotisation sont reversés à l'UNSA Education

JUSTICE, PROGRESSIVITÉ, SOLIDARITÉ :
Les cotisations au SEP sont fonction du revenu net mensuel

Agents en disponibilité cf rémunération au moment du départ
Cotisation complémentaire : pour les adhérents à une fédération UNSA, autre qu'UNSA EDUCATION (UNSA santé, UNSA territoriaux, UNSA Ville de Paris ...) une cotisation complémentaire peut être versée au SEP pour être informé et soutenir votre métier :

Catégorie C	20€ soit 6€80 après déduction
Catégorie B	40 € soit 13€60 après déduction
Catégorie A	60 € soit 20€40 après déduction
Retraité	30 € soit 10€20 après déduction

Moins de 800 €	36€ soit 12 € après déduction
800-1000 €	44€ soit 15 € après déduction
1000-1100 €	44 € soit 15 € après déduction
1100-1300 €	88 € soit 30 € après déduction
1300-1600 €	120 € soit 41 € après déduction
1600-2000 €	160 € soit 54 € après déduction
2000-2500 €	200 € soit 68 € après déduction
2500-3000 €	260 € soit 88 € après déduction
3000-3500 €	300 € soit 102 € après déduction
Plus de 3500 €	360 € soit 122 € après déduction
Retraités	70 € soit 23,8 € après déduction

Quel que soit le montant de ma cotisation 2015

- Je souhaite régler par prélèvement automatique trimestriel : 10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre (autorisation ci-jointe, à compléter)
- Je souhaite régler en une ou plusieurs fois par chèques

